L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 21 AVRIL 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

VENDREDI MATIN, 21 AVRIL.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

[illegible]

AUJOURD'HUI, VENDREDI.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Bénéfice de Lydia Thompson—Paris, ou la Pomme de Discorde.

ST-CHARLES.—Albino Minstrels.

CONCERT A L'OPÉRA, BÉNÉFICE DE M. THÉRY.—Une grande matinée musicale sera donnée dimanche prochain, à midi précis, à l'Opéra, au bénéfice de M. Théry, baryton d'opéra-comique. Le baryton a obtenu le concours de Mlle Boots, de Mme Dumestre, et de MM. Cassaux, de Kaghel, Castelbarry et Périé. Le prix d'entrée est d'une piastre.

Demain samedi, en matinée, le *Docteur Crispin*, et le soir, *Don Juan*.

Dimanche soir, *Les Amours du Diable*.

Lundi 24, [illegible] *Le Prophète*, opéra en cinq actes, de Meyerbeer.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, BÉNÉFICE DE LYDIA THOMPSON.—C'est ce soir qu'a lieu la représentation de *Paris, ou la Pomme de Discorde*, au bénéfice de la gracieuse et charmante artiste qui fait chaque soir les délices de la foule à l'Académie de Musique. La salle sera comble, cela va sans dire, et la bénéficiaire recevra l'accueil enthousiaste qu'elle mérite par son talent d'abord et ensuite par la générosité qu'elle témoigne à l'égard des malheureux qui souffrent par suite de la guerre en France.

On trouvera dans nos colonnes une preuve nouvelle de la libéralité de Miss Lydia Thompson. Elle donnera la semaine prochaine une représentation au bénéfice des artistes malheureux qui sont à Paris. La plupart des membres des divers comités de secours français et d'autres citoyens, qui ont déjà généreusement contribué aux secours envoyés en France, ont promis leur coopération à Miss Thompson pour cette charitable entreprise.

Nous ferons connaître demain le programme de cette représentation qui aura lieu mercredi prochain à midi.

EGLISE CATHOLIQUE A ST. FRANCISVILLE.—Les catholiques de St. Francisville ont résolu de construire une église dans cette localité. Comme ils sont peu nombreux, ils recevront avec reconnaissance les offrandes qu'on voudra bien leur adresser. M. J. G. Sror, 71 Vieille-Levée, s'est chargé de les recevoir et de les transmettre à destination.

SERVICE A L'EGLISE DU CHRIST.—On verra aux annonces que M. l'abbé Bisey célébrera le service divin, pour la Congrégation française, dimanche prochain, à 6 heures du soir, à l'Eglise du Christ, rue du Canal, et que la cérémonie sera terminée par une conférence.

UNE AUTRE CREVASSE.—Par les officiers du bateau à vapeur *Frolic*, arrivé hier soir, nous avons appris qu'hier matin, à dix heures moins le quart, la levée s'est rompue sur l'habitation de Jno. S. Wallis, paroisse St-Jacques, à 35 milles en dessus de la ville. M. Trudeau, le gérant de l'habitation, dit que s'il avait les matériaux nécessaires, il pourrait aisément arrêter la crevasse. Il a envoyé demander en ville ce qui lui manque et il espère recevoir l'envoi à temps pour éviter le danger.

Les officiers du bateau disent que la crevasse à Bonnet Carré, a cent pieds de large; on n'a pas encore commencé à y travailler. Il y a une bâtisse de 300 à 400 yardes devant la brèche, ce qui aidera grandement à faire les travaux nécessaires.

TAXES DE L'ETAT.—Nous appelons l'attention des contribuables de la ville sur l'avis de M. Stumbaldt, collecteur pour le premier district de la Louisiane. Le collecteur sera prêt à recevoir le paiement des taxes à partir du 1er mai, à la Douane, salle No 5. Les taxes à payer sont celles qui ont été assessées sur les revenus pour l'année expirée le 31 décembre 1870 et les taxes spéciales pour l'année commençant le 1er mai 1871. Nous rappelons à nos lecteurs que, d'après la loi du Congrès du 14 juillet 1870 toutes les taxes spéciales, connues sous le nom de licences, ont été abolies, sauf pour les occupations suivantes: les distillateurs, ceux qui rectifient, les négociants en liqueurs en gros et en détail, et les fabricants de tabac et de cigares, les marchands de tabac manufacturé et de tabac en feuille, et les brasseurs.

LE FRET SUR LA LIGNE MORGAN.—Les steamers de la ligne Morgan, faisant le service d'ici à Mobile, prendront du fret pour tous les points intermédiaires à des taux qui sont de cinquante pour cent au-dessous du tarif du fret pour Mobile. Voir l'annonce des agents, MM. C. A. Whitney et Co.

LIVRES DE DROIT.—M. S. F. Siskron, 36, Commercial Place, reçoit du Nord des envois réguliers de livres de droit. Il ne fait venir que les éditions revues et corrigées. Avis aux avocats.

☞ Coutantines, ne demandez jamais que du fil Williston, lequel se vend au No. 35, rue des Magasins, où est établie l'agence de la fabrique. C'est à la fois le plus souple et le plus solide, le seul avec lequel on puisse faire un excellent ouvrage.

$65.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'ont fait que des éloges.—S'adresser au 150 de la rue du Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 115 & 159, à la Nlle-Orléans.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 150.

☞ Quel fil employez-vous? Le fil supérieur, le fil sans pareil est celui de Williston, (Williston's corded six Island Spool Cotton), qui se vend rue des Magasins, No. 35. Il surpasse celui de toutes les autres fabriques. On n'en trouve de meilleur nulle part.

$65.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $65, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 150 de la rue du Canal.

—A la caserne de la place Lobau, un [illegible]

[illegible]

Les événements de Paris.

LE PREMIER COMBAT.

Nous avons reçu des journaux du Hâvre jusqu'au 7 avril. Voici la dépêche par laquelle M. Thiers annonce le résultat du premier combat qui a inauguré la lutte entre la Commune et le Gouvernement.

"Versailles, 2 avril, 9 h. soir.

"*Le chef du pouvoir exécutif aux préfets et sous-préfets:*

"Depuis deux jours, des mouvements s'étant produits du côté de Rueil, Nanterre, Courbevoie et Puteaux, le pont de Neuilly ayant été barricadé par les insurgés, le gouvernement n'a pas voulu laisser ces tentatives impunies, et il a ordonné de les réprimer sur le champ.

"Le général Vinoy, après s'être assuré qu'une démonstration qui était faite par les insurgés du côté de Châtillon n'avait rien de sérieux, est parti, à six heures du matin, avec la brigade d'Audelle de la division Faron, la brigade Bernard de la division Bruant, éclairée à gauche par la brigade de chasseurs du général Galliffet, à droite par deux escadrons de la garde républicaine.

"Les troupes se sont avancées sur deux colonnes, l'une par Rueil et Nanterre, l'autre par Vaucresson et Montretout. Elles ont opéré leur jonction au rond-point des Bergères. Quatre bataillons des insurgés occupaient les positions de Courbevoie, tenaient la caserne et le grand rond-point de la statue. Les troupes ont enlevé ces positions [illegible] avec un élan remarquable. La caserne a été prise par les troupes de marine, la grande barricade de Courbevoie par le 113e de ligne.

"Les troupes se sont ensuite jetées sur la descente qui aboutit au pont de Neuilly et ont enlevé la barricade qui fermait le pont. Les insurgés se sont enfuis précipitamment, laissant un certain nombre de morts, de blessés et de prisonniers.

"L'entrain des troupes bâtant le résultat, nos pertes ont été presque nulles. L'exaspération des soldats était extrême et s'est surtout manifestée contre les déserteurs qui ont été reconnus. A quatre heures, les troupes rentraient dans leurs cantonnements, après avoir rendu à la cause de l'ordre un service dont la France leur tiendra grand compte.

"Le général Vinoy n'a pas un instant quitté le commandement.

"Les misérables que la France, est réduite à combattre ont commis un nouveau crime: le chirurgien en chef de l'armée, M. Pasquier, s'étant avancé, seul et sans armes, trop près des positions ennemies, a été indignement assassiné.

A. THIERS.

Nous lisons dans le *Journal du Hâvre*:

Les actes de la Commune de Paris continuent à produire des résultats aussi nuisibles aux départements qu'à Paris lui-même.

La Commune s'est emparée de la poste, et toute correspondance, tout transport de journaux entre Paris et les départements sont devenus impossibles.

La Commune qui, entre temps, s'était emparée, avant-hier soir, des tabacs, s'est emparée, hier matin, des gares de chemin de fer; ce qui fait, entre autres résultats, que l'on ne peut plus aller librement de Rouen ni d'aucun autre point de la France à Paris.

Plusieurs nouveaux membres de la Commune viennent encore de donner leur démission; entre autres MM. de Bouteiller, Marmottan, Rochard, Murel et Loiseau-Pinson. On parle aussi de celle de M. Gérardin.

Le 10e bataillon s'est réuni, hier, au lieu habituel de ses réunions. Sur la proposition du corps d'officiers, les gardes ont voté si l'on devait oui ou non se rallier au Comité. La grande majorité a répondu: "Non." En conséquence, le bataillon a déclaré nuls et non avenus tous les ordres émanant de la Commune, du Comité central, ou de l'état-major de la pl. Vendôme. Le bataillon déclare ne reconnaître comme pouvoir régulier que l'Assemblée issue du suffrage universel.

Il déclare être prêt à s'opposer par la force à un désarmement par la Commune.

Il invite les bataillons amis de l'ordre et de la légalité à imiter son exemple.

—Sous ce titre émouvant: "*La faim!*" la *Liberté* s'exprime ainsi, relativement aux actes de plus en plus arbitraires de la Commune de Paris:

"Nous rapportions hier que, par ordre du Comité central, l'on avait saisi à la halle aux poissons le résultat de la vente à la criée de cette marchandise. On nous informe, d'un autre côté, que, ces jours-ci, des gardes nationaux ont réquisitionné, sans bourse délier, bien entendu, au marché de la Villette, un troupeau de 150 à 200 moutons.

"La conséquence immédiate de ces criminels attentats à la propriété sera évidemment l'arrêt dans l'envoi de toutes denrées nécessaires à la consommation parisienne; en termes plus nets, la perspective de la faim pour Paris.

"On annonce, dit un autre journal, que des patrouilles de gardes nationaux au service du comité et de la Commune font des réquisitions en argent, à la manière prussienne, aux environs de Paris. Ainsi, Fontenay-aux-Roses a été imposé à 1,600 francs. Sur le refus de la municipalité de verser cette somme, les gardes nationaux sont allés à Bourg-la-Reine, où ils ont requis 3,000 francs. Le fait nous a été assuré par une personne venue ce matin de Châtillon, où l'on s'entretenait de l'événement de la veille. A Fontenay et à Châtillon, les habitants en sont déjà à regretter les Prussiens."

Un sergent de la garde nationale, accompagné de quatre hommes du Comité, s'est présenté à la gare des marchandises de Bercy, où il a fait sommation au chef de gare, M. Seigneuret, de lui livrer sa caisse. Sur la déclaration de celui-ci qu'il ne reconnaissait pas l'autorité du Comité, le sergent, qui tenait un revolver à la main, a menacé de mort M. Seigneuret s'il persistait dans son refus. Toute résistance étant impossible, le chef de gare a dû s'exécuter. Il n'en a pas moins été arrêté et conduit par le sergent et ses quatre hommes au sous-comité de la rue d'Aligre.

Tous les receveurs de Paris ont été convoqués pour hier soir à l'Hôtel-de-Ville.

A trois heures, une foule compacte entourait l'hôtel de Rothschild.

M. E. Razoua, représentant de la Seine, vient d'adresser sa démission à M. Grévy, président de l'Assemblée nationale.

Nous apprenons avec plaisir que M. Degouve-Denuncques a pu échapper, par un escalier de service, aux gens de la Commune qui étaient venus l'arrêter; toutefois, ces énergumènes, furieux de leur déconvenue, ont emmené à la mairie Mme Degouve-Denuncques et ses filles, qui n'ont été rendues à la liberté qu'après trois heures de vexations.

Hier, les gardes nationaux de Batignolles arrêtaient aussi au coin de la rue Saussure, et conduisaient au poste, un capitaine d'artillerie, nommé Lefèvre.

—L'*Electeur libre* suspend sa publication à Paris.

—Le *Cri du Peuple* nous apprend que la Commune a adopté les familles des ouvriers victimes du 22 janvier et du 18 mars.

—Le *Mot d'ordre* de M. Rochefort, reparu avant-hier matin, donne une définition de l'émeute actuelle:

"Pour la seconde fois dans l'histoire, la révolution athée et socialiste est victorieuse; elle occupe le pouvoir d'une manière absolue, souveraine, plus incontestée que ne le fut pendant six mois en 93, le pouvoir d'Hébert et de Chaumette."

LE MONT-VALÉRIEN.—Le colonel Cholleton, à qui la garde du Mont-Valérien est confiée, s'est vu sommer, avant-hier, par des officiers de la garde nationale, de remettre le fort aux délégués du Comité central.

Le colonel Cholleton a répondu qu'il ne remettrait ce fort qu'au gouvernement qui lui en avait confié la défense, et que, du reste, il ne reconnaissait en aucune façon de quel droit un comité d'insurrection se permettait de lui faire une pareille demande. Puis il engagea les officiers fédérés à s'éloigner au plus vite les bataillons qui s'apprêtaient déjà à faire une entrée triomphale dans la redoutable forteresse que les canons prussiens ont été forcés de respecter. Ils ne se le sont pas fait dire deux fois.

—Le journal du soir *La Sociale*, qui paraît depuis deux ou trois jours, demande à la Commune l'abolition de l'hérédité.—Le *Cri du Peuple* applaudit à cette proposition.

—Le *Mot d'Ordre* dit que l'attitude du Comité central "qui paraît vouloir se maintenir comme pouvoir rival à côté de la Commune, a soulevé un violent orage dans le Comité secret" tenu hier.

—Voici comment s'expliqueraient, d'après le même journal, les bruits qui ont couru au sujet de la démission de M. Delescluze:

"Le bruit courait, ces derniers jours, que le citoyen Delescluze avait décliné le mandat de conseiller communal. Cette nouvelle n'est pas exacte, et le citoyen Delescluze n'a pas cessé d'assister aux séances de la Commune. Ce qui a donné cours à cette rumeur, c'est que Delescluze a déclaré, dans la séance de mercredi, qu'il donnerait immédiatement sa démission si, comme plusieurs de ses collègues l'avaient proposé, la présidence du Conseil était décernée au citoyen Blanqui. Quelques instants après, lorsque M. Y a les propos de décréter d'accusation M. Tirard et tous les représentants de la Seine, qui avaient siégé à Bordeaux ou à Versailles, M. Delescluze renouvela cette déclaration. On dit même qu'il avait déjà pris son chapeau pour sortir, et qu'il n'a consenti à rester que sur les instances des citoyens Ranc et Arthur Arnould."

—Les journaux du Nord annoncent que M. Rouher vient d'être mis en liberté.

[illegible]

Le Journal Officiel de la Commune de Paris.

PARTIE OFFICIELLE.

Paris, le 29 mars 1871.

Le comité central a remis ses pouvoirs à la Commune.

COMMUNE DE PARIS.

"Citoyens,

"Votre Commune est constituée.

"Le vote du 26 mars a sanctionné la Révolution victorieuse.

"Un pouvoir lâchement agresseur vous avait pris à la gorge: vous avez, dans votre légitime défense, repoussé de vos murs ce gouvernement qui voulait vous déshonorer en vous imposant un roi.

"Aujourd'hui, les criminels, que vous n'avez même pas voulu poursuivre, abusent de votre magnanimité pour organiser aux portes mêmes de la cité un foyer de conspiration monarchique. Ils invoquent la guerre civile; ils mettent en œuvre toutes les corruptions; ils acceptent toutes les complicités; ils ont osé mendier jusqu'à l'appui de l'étranger.

"Nous en appelons de ces menées exécrables, au jugement de la France et du monde.

"Citoyens,

"Vous venez de vous donner des institutions qui défient toutes les tentatives.

"Vous êtes maîtres de vos destinées. Forte de votre appui, la représentation que vous venez d'établir va réparer les désastres causés par le pouvoir déchu: l'industrie compromise, le travail suspendu, les transactions commerciales paralysées vont recevoir une impulsion vigoureuse.

"Dès aujourd'hui, la décision attendue sur les loyers; demain, celle des échéances;

"Tous les services publics rétablis et simplifiés;

"La garde nationale, désormais seule force armée de la cité, réorganisée sans délai;

"Tels sont nos premiers actes.

"Les élus du peuple ne lui demandent, pour assurer le triomphe de la République, que de les soutenir de leur confiance.

"Quant à eux, ils feront leur devoir.

"Hôtel-de-Ville, 29 mars 1871.

"LA COMMUNE DE PARIS."

—La Commune de Paris décrète:

"1o La conscription est abolie;

"2o Aucune force militaire, autre que la garde nationale, ne pourra être créée ou introduite dans Paris;

"3o Tous les citoyens valides font partie de la garde nationale."

Hôtel-de-Ville, 29 mars 1871.

LA COMMUNE DE PARIS.

—La Commune de Paris,

Considérant que le travail, l'industrie et le commerce ont supporté toutes les charges de la guerre, et qu'il est juste que la propriété fasse au pays sa part de sacrifices,

Décrète:

"Art. 1er—Remise générale est faite aux locataires, des termes d'octobre 1870, janvier et avril 1871.

"Art. 2—Toutes les sommes payées par les locataires, pendant ces neuf mois, seront imputables sur termes à venir.

"Art. 3—Il est fait également remise des sommes dues pour les locations en garni.

"Art. 4—Tous les baux sont résiliables, à la volonté des locataires, pendant une durée de six mois, à partir du présent décret.

Hôtel-de-Ville, 29 mars 1871.

LA COMMUNE DE PARIS.

Note.—Un décret spécial réglera la question des intérêts hypothécaires.

—La Commune de Paris décrète:

"Article unique.—La vente des objets déposés au Mont-de-Piété est suspendue."

Hôtel-de-Ville, 29 mars 1871.

LA COMMUNE DE PARIS.

ORGANISATION DES COMMISSIONS.

Commission exécutive—Les citoyens: Eudes, Tridon, Vaillant, Duval, Lefrançais, Félix Pyat, Bergeret.

Commission des finances—Les citoyens: Victor Clément, Varlin, Jourde, Beslay, Régère.

Commission militaire—Les citoyens: Pindy, Eudes, Bergeret, Duval, Chardon, Flourens, Ranvier.

Commission de la justice.—Les citoyens: Ranc, Protot, Léo Meillet, Vermorel, Ledroit, Babick.

Commission de sûreté générale.—Les citoyens: Raoul Rigault, Ferré, Assy, Cournet, Oudet, Chalain, Gerardin.

Commission des subsistances.—Les citoyens: Dereure, Champy, Ostyn, Clément, Parizel, Emile Clément, Fortuné Henry.

Commission du travail.—*Industrie et échange*.—Les citoyens: Malon, Frankel, Theisz, Dupont, Avrial, Loiseau, Pinson, Puget, Eug. Girardin.

Commission des relations extérieures.—Les citoyens: Delescluze, Ranc, Paschal Grousset, Ulysse Parent, Ant. Arnault, Ch. Girardin.

Commission des services publics.—Les citoyens: Ostyn, Billioray, Clémence (J.-B.), Martelet, Mortier, Rastoul.

Commission de l'enseignement.—Les citoyens: Jules Vallès, docteur Goupil, Lefèvre, Urbain, Albert Leroy, Verdure, Demay, docteur Robinet.

—Demain, réunion des commissions à une heure. Séance générale à trois heures.

Citoyens:

La commune étant actuellement le seul pouvoir,

Décrète:

"Art. 1er.—Les employés des divers services publics tiendront désormais pour nuls et non avenus les ordres ou communications émanant du gouvernement de Versailles ou de ses adhérents.

"Art. 2.—Tout fonctionnaire ou employé qui ne se conformerait pas à ce décret sera immédiatement révoqué."

Hôtel-de-Ville, 29 mars 1871.

Pour la Commune, par délégation:

Le président LEFRANÇAIS.—*Assesseurs*: RANC, ED. VAILLANT.

—La commission militaire décrète:

"Le casernement du service militaire de la place de Paris sera fait tous les jours par l'état-major de la place Vendôme, et le mot d'ordre partira également de la même place.

"A cet effet, les chefs de légion, pour les légions organisées, et les chefs de bataillon, pour celles qui ne le sont pas encore, enverront tous les jours, à neuf heures du matin, à l'état-major de la place Vendôme (bureau du service) un capitaine adjudant-major, pour prendre le service du lendemain, et à trois heures du soir, un adjudant sous-officier, pour le mot d'ordre.

"Tout ordre de service et tout mot d'ordre émanant d'une autre source, seront considérés comme nuls et non avenus, et leurs auteurs rigoureusement poursuivis.

"Le général Bergeret, commandant la place de Paris, membre de la commission militaire, est chargé de l'exécution du présent décret."

Les membres de la commission militaire,

Pindy, Eudes, Bergeret (Jules), E. Duval, Chardon, Flourens (G.), Ranvier.

—Il n'appartient qu'à l'autorité communale et aux municipalités d'apposer des affiches sur papier blanc.

Les municipalités ne peuvent afficher en dehors de leur arrondissement respectif.

L'affichage des actes émanant du gouvernement de Versailles est formellement interdit.

Tout afficheur ou tout entrepreneur d'affiche contrevenant au présent avis sera rigoureusement poursuivi.

Hôtel-de-Ville de Paris, 29 mars 1871.

Pour le comité et par délégation:

L. BOURSIER.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Tout mouvement politique qui ne porte pas en soi une idée nouvelle, créatrice, féconde, ou qui, portant cette idée, ne fait pas surgir aussitôt des hommes capables de la dégager et de la défendre, est condamné, même après un éclatant triomphe de la force, à avorter misérablement.

Ces hommes de réflexion profonde et d'action rapide se trouvèrent prêts, aux premières heures de 1789. Aux mouvements instinctifs, tumultueux de la foule, ils donnèrent l'âme, l'intelligence, la vie enfin; ils en firent des mouvements humains, philosophiques pour ainsi dire, et en quelques mois la foule instinctive était devenue un grand peuple, conscient de lui-même: le peuple de la Révolution.

Les Socrates accoucheurs d'idées n'ont pas manqué non plus à la révolution du 18 mars.

[illegible]

Si les révoltés du 18 mars n'avaient su, au lendemain de leur victoire, que bégayer le mot de commune, sans déterminer, dès l'abord, les principes élémentaires, primordiaux de l'organisation communale, il ne resterait peut-être aujourd'hui, de leur vaillance et de leur force, que le souvenir d'une défaite.

Pendant vingt ans, peut-être, ils auraient subi les outrages et les calomnies de l'histoire mensongère, comme les insurgés de 1848, auxquels il ne manqua, pour triompher, que de concevoir, même imparfaitement, la question impérieuse et redoutable qu'ils devaient mettre en position.

[illegible]

Paris, en un mot, était prêt à se lever tout entier pour conquérir son indépendance, son autonomie; il voulait, en attendant que la nation le voulût avec lui, la self government, c'est-à-dire la République.

Oh! non, ils ne calomniaient pas l'opinion, ceux qui l'accusaient de [illegible]

[illegible]

—Mais que pouvions-nous faire au peuple de Paris les intentions du gouvernement? [illegible]

Réactionnaires à outrance, au point de vue d'avoir Paris, pendant des mois, et même jusqu'à la décadence, de cette situation [illegible]

[illegible]

—Les citoyens Delescluze et Cournet, voulant rester membres de la Commune de Paris, ont donné leur démission de députés.

FÉDÉRATION DE LA GARDE NATIONALE.

"Citoyens,

"Aujourd'hui, il nous a été donné d'assister au spectacle populaire le plus grandiose qui ait jamais frappé nos yeux, qui ait jamais ému nos âmes: Paris saluait, acclamait sa révolution; Paris ouvrait à une page blanche le livre de l'histoire et y inscrivait son nom puissant.

"Deux cent mille hommes libres, sont venus affirmer leur liberté et proclamer, au bruit du canon, l'institution nouvelle. Que les espions de Versailles, qui rôdent autour de nos murs, aillent dire à leurs maîtres quelles sont les vibrations qui sortent de la poitrine d'une population tout entière, comme elle emplissent la Cité et franchissent les murailles; que ces espions, glissés dans nos rangs, leur rapportent l'image de ce spectacle grandiose, d'un peuple reprenant sa souveraineté, et, sublime ambitieux, le faisant en criant ces mots:

Mourir pour la patrie!

"Citoyens,

"Nous venons de remettre en vos mains l'œuvre que vous nous avez chargés d'établir, et, à ce dernier moment de notre éphémère pouvoir, avant de rentrer définitivement dans les attributions du comité de la garde nationale, attributions d'où les événements nous avaient fait sortir, nous voulons vous dire un mot de remerciment.

"Aidés dans notre tâche par votre admirable patriotisme et par votre sagesse, nous avons, sans violence, mais sans faiblesse, accompli les clauses de notre mandat. Entravés dans notre marche par la loyauté qui nous interdisait de faire acte de gouvernement, nous avons néanmoins pu, en nous appuyant sur vous, préparer en huit jours une révolution radicale. Nos actes vous sont connus, et c'est avec l'orgueil du devoir accompli que nous nous soumettons à votre jugement. Mais, avant de passer nos mêmes au tribunal de votre opinion, nous voulons dire que rien n'a été fait en bien que par vous: nous voulons proclamer bien haut que, maître absolu et légitime, vous avez affirmé votre force surtout par votre générosité, et, si vous avez réclamé et imposé les revendications, vous n'avez jamais usé de représailles.

"La France coupable de vingt années de faiblesse, a besoin de se régénérer des tyrannies et des mollesses passées par une liberté calme et par un travail assidu. Votre liberté, les élus d'aujourd'hui la garantiront avec énergie, la consacreront à tout jamais: le travail dépend de vous seuls: les rédemptions sont personnelles. Groupez-vous donc avec confiance autour de votre commune, facilitez ses travaux en vous prêtant aux réformes indispensables: frères entre vous, laissez-vous guider par des frères: marchez dans la voie de l'avenir avec fermeté, avec vaillance; prêchez d'exemple en prouvant la valeur de la liberté, et vous arriverez sûrement au but prochain:

"La République universelle.

"Hôtel-de-Ville de Paris, 28 mars 1871.

"*Les membres du comité central:*

"Avoine fils, Ant. Ant. Arnaud, G. Arnold, Assi, Andignoux, Bouit, Jules Bergeret, Babick, Baroud, Billioray, Blanchet, L. Boursier, Castioni, Chouteau, C. Dupont, Fabre, Ferrat, Henri (Fortuné), Fleury, Fougeret, C. Gaudier, Gouhier, H. Géresme, Grelier, Greller, Jourde, Josselin, Lavalette, Maljournal, Ed. Moreau, Mortier, Prudhomme, Rousseau, Ranvier, Varlin, A. Du Camp."

LES ÉMEUTIERS DE PARIS.

—M. Wilfrid de Fonvielle vient d'écrire au *Times* une lettre pleine de révélations. Suivant lui, M. Tolain a été condamné à mort par le Comité central, et les gardes nationaux le cherchent pour l'exécuter. *Il fut alors proud qu'il était de la communication avec le...* [illegible]

Jules Vallès, l'un des plus criards, [illegible] *pour la consolation temporelle pour exagérer les doctrines républicaines*...

Plusieurs autres sont des gaillards du même acabit. *Les intérêts et l'or prussien et bonapartistes leur viennent en aide*, etc., etc.

Voilà le secret de la condamnation à mort prononcée contre M. de Fonvielle par le comité central.

—Il est avéré aujourd'hui que M. Karl Marx, un des chefs les plus autorisés de l'Internationale, était, en 1857, secrétaire particulier de M. le comte de Bismarck, et qu'il n'a jamais cessé d'être en relations avec son ancien patron.

—Le citoyen Amouroux qui vient d'être nommé membre du Conseil municipal de Paris, était, il y a quelques mois, ouvrier chapelier et placier à Bruxelles.—D'un autre côté, on mande d'Anvers que M. Varlin, membre du Comité central et délégué au département des finances, est un ouvrier relieur qui travaillait à Anvers, l'année passée, chez M. Gyselinck aîné, 95, rue des Peignes.

—Le citoyen Géresme a, paraît-il, été frappé d'une condamnation en police correctionnelle, à Lille, il y a trois ans.

A côté de lui siège M. G. Arnold, dont le père est notoirement un des légitimistes, cherchés les plus ardents du Nord.

—Le "citoyen" Blanchet, l'un des innombrables délégués du gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, est un ancien coiffeur de Bruxelles! Il a longtemps exercé sa profession au coin de la rue des Pierres et du Marché-aux-Charbons. De là il est allé se loger rue de Brabant, où il fut, pendant un temps, le Figaro préféré des princesses de Cologne-Square. Blanchet quitta Bruxelles un beau jour en déclarant bien haut qu'il passait à l'étranger en qualité de *délégué* de l'Internationale des travailleurs.

CHRONIQUE LOCALE.

RECOUVREMENT.—L'auditeur Graham a été assigné devant la Septième Cour de District, pour avoir émis son warrant en due forme sur le Trésorier d'Etat et avoir notifié, seulement une quinzaine de jours après, au dit trésorier, de ne pas le payer, attendu que les coupons sur lesquels le warrant avait été émis étaient faux. Il s'agit d'une somme de $13,120. Les coupons ont été reconnus faux par la Cour Suprême qui en a déchargé l'Etat, et le trésorier, en conséquence, n'a pas payé le warrant de l'auditeur. Les poursuivants invoquent leur bonne foi, qui ne paraît pas douteuse.

L'auditeur est-il responsable? telle est la question. Si M. Graham est condamné à payer le propre warrant délivré par lui, il devra maudire le jour où le gouverneur l'a honoré des fonctions qu'il exerce et qui sont vraiment trop responsables dans un temps où les faux bonds, les faux coupons et les faux serments abondent.

LA VIOLENCE D'UN MANIAQUE.—Hier, vers 9 heures du matin, un petit garçon, nommé Danny Green, demeurant avec ses parents rue Rochebluve, près de l'encoignure Gravier, a été jeté d'une fenêtre d'un second étage par un oncle subitement atteint d'un accès de folie furieuse. [illegible] Il paraît que cet oncle, nommé Chas. Green, était sujet à des manies fort bizarres, mais sans jamais manifester des symptômes de violence. Les enfants de la famille jouaient avec lui et se montraient toujours bons et affectueux. [illegible]

[illegible]

L'extraction du projectile n'a pu être encore opérée. [illegible]

NOYÉ.—Le corps d'un homme de couleur a été trouvé mercredi flottant sur le fleuve devant la rue Erato, et reconnu comme celui de Charles Parker, ex-employé de la Douane, qui s'est noyé dans le courant de la semaine dernière.

PAR LE TELEGRAPHE.

Nouveaux efforts des Communeux.

Rapport du général Dombrowski.

Ses troupes ont repris quelques positions.

Okolowitz n'a pu être délogé d'Asnières.

La Commune déclare tout compromis impossible.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 20 avril.—Des avis de Versailles rapportent, aujourd'hui, que, Ben conformément à la tactique à Londres, de se maintenir dans le fort [illegible]

Les troupes de Versailles ont réussi à déloger les communeux d'Asnières, où ils ont trouvé que les villages environnants souffraient énormément du pillage et du vandalisme pratiqués par les troupes des insurgés. Les rues sont jonchées de meubles et de vêtements.

Le général Dombrowski a fait un effort pour rallier les nationaux, mais il a échoué. Des officiers de son état-major ont été arrêtés comme suspects de trahison.

Les troupes de Versailles ne montrent aucun indice de fatigue et elles gardent la position avantageuse qu'elles ont obtenue grâce à leur talent et à leur abnégation.

Tous les chemins de fer sont maintenant commandés par les troupes de Versailles, et les insurgés ne peuvent recevoir d'approvisionnements du dehors de la ville.

Londres, 20 avril—M. Ashbury a été présidé [illegible]

Une dépêche au *Telegraph* dit que l'Arc-de-Triomphe a été détruit par le feu des batteries.

Versailles, 20 avril—Le maréchal Canrobert est ici. Les troupes qui se sont rendues avec lui sont en route pour revenir.

Le feu des insurgés se ralentit graduellement. Le bruit court que des arrangements ont été pris par lesquels la France paye à l'Allemagne 250,000,000 de francs.

Paris, 20 avril—Le général Dombrowski rapporte que ses troupes ont repris certaines positions avec des provisions et qu'elles ont fait quelques prisonniers. Il demande des renforts en ajoutant que la bataille continue. Okolowitz n'est maintenu dans sa position à Asnières contre toutes les forces des troupes de Versailles que par le désespoir.

Le *Mot d'Ordre* condamne la Commune pour la suppression de divers journaux.

Versailles, 20—M. Thiers annonce, dans une circulaire, la capture d'Asnières et déclare que la fin de la criminelle résistance est rapidement approchée.

Paris, 19 avril, au soir—Une canonnade et de la mousqueterie avec un bruit de mitrailleuses et de mousqueterie, a retenti tout le jour à Courbevoie, à la Porte Maillot, Puteaux, Asnières et Levallois. [illegible] Les barricades et des tranchées sont en voie de construction au dedans de Paris. Le *Réveil* dit que les forces de Versailles occupent le pont entre Asnières et Clichy. La concentration des troupes de l'Assemblée continue.

Versailles, 20 avril—La circulaire de Thiers, annonçant la prise d'Asnières, dit que c'est la clé de Courbevoie. Thiers dit aussi que les insurgés ont perdu beaucoup de monde dans le combat d'Asnières.

Paris, 20 avril, par Londres, 8 heures du soir—La Commune a lancé un manifeste qui dit que Paris, travaillant et souffrant pour la France, demande l'autonomie locale et [illegible]

Paris ne se rend pas à la discrétion. Il déclare l'unité impossible de la part de Versailles.

Le document déclare qu'un compromis avec le gouvernement de Versailles est impossible, et termine par un appel à la France pour le désarmement des troupes qui menacent la capitale.

Londres, 20 avril—Les cables transatlantiques [illegible] terre depuis le dernier rapport.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havane, 19 avril—Des télégrammes de Santiago du 18 rapportent que dans une rencontre entre une colonne de Quintana et une troupe d'insurgés, 18 de ces derniers ont été tués et parmi eux leur chef Trujillo.

Les troupes du capitaine Lunas ont rencontré les insurgés près de Bayamo et en ont tué une dizaine.

Les forces sous le colonel Cancedo opérant dans le Manzanillo, ont eu une série d'engagements avec les rebelles, en ayant tué 4. Des engagements de moins d'importance ont été rapportés, mais les rapports officiels ne sont pas donnés.

Havane, 19 avril—Antonio Caballino, récemment nommé Segundo Cabo de l'Ile, est arrivé d'Espagne hier. Le général Carbo, que Caballino remplace, choisi son commandement au départ, et partira demain par le [illegible]

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 20—Une proclamation convoque le Sénat en session extraordinaire le 10 mai.

Les deux Chambres se sont ajournées à deux heures.

M. Butler a fait une explication personnelle pour se défendre de diverses accusations et pour dénoncer M. Davis du Kentucky, et Farnsworth, de l'Illinois.

M. Farnsworth a répondu et a terminé son discours en disant qu'il pouvait faire déclarer le "gentilhomme" de Massachusetts, coupable d'imposture et de parjure, par un jury quelconque dans le pays.

M. Beck a défendu M. Davis en attaquant la véracité de M. Butler dont il a dénoncé la poltronnerie.

Votes le substitut à l'amendement Sherman tel qu'il a été adopté:

[illegible]

Washington, 20 avril—Les polls ont été fermés à 7 heures. Des retours partiels indiquent le succès des républicains.

Washington, 20 avril—Chipman, républicain, a été élu délégué du district au Congrès contre Merrick, démocrate.

Washington, 20—Voici la défense de M. Davis, présentée par M. Beck. [illegible]

[illegible]

Washington, 20 avril—Un bill a passé à la Chambre, rétablissant le district de [illegible]

Washington, 20 avril—Les démocrates, membres du Congrès, viennent de publier l'Adresse, relative au groupe des Etats-Unis.

[illegible]

Le parti a voté une fin de Manifeste qui place dans ses annales les éléments du [illegible]

[illegible] Ce manifeste nous paraît [illegible] de Paris [illegible]

M. Thompson, [illegible]

Nous invitons à cette œuvre leur généreuse coopération, sans distinction de nuances dans les opinions du passé, de manière que la dure voix de la discorde puisse être réduite au silence, qu'une nouvelle et dangereuse agitation sectionnelle puisse être évitée, que le fardeau des taxes directes ou indirectes puisse être réduit à la plus basse limite, compatible avec la bonne foi due à toute obligation internationale juste et avec une administration efficace, économe du gouvernement, et que les Etats puissent être restaurés dans leur intégrité et dans leurs vraies relations avec notre Union fédérale.

(Suivent les signatures de sénateurs et de représentants, couvrant trois pages des documents.)

NOUVELLES DIVERSES.

Kingston, Jamaïque, 19—Le steamer anglais Emperiaty est échoué sur un banc de vase dans le port. D'autres navires de guerre et 2000 marins n'ont pu le dégager de là. On a sauvé les canons et les agrès du navire.

Memphis, 20 avril—Une injonction a été accordée, sur les instances de l'avocat de ville, pour empêcher la Compagnie du chemin de fer du Mississippi et Tennessee de vendre à M. McComb ou de voter sur les 5000 actions que la ville possédait actuellement dans le capital de cette voie.

La Chambre de Commerce a aussi pris des mesures pour empêcher M. McComb d'acquérir la possession de ce chemin.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 20 avril—Consolidés 93 1/2. Bonds américains 90 1/2.

Liverpool, 20 avril au soir—Coton [illegible] Orléans 7 1/2. Ventes de 10,000 balles.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 20 avril—Second aujourd'hui [illegible]

New-York, 20 avril—Coton calme et ferme. Ventes 1700 balles, 14 3/4. Farine inactive et en baisse. Maïs, 3 1/2 à 7 20. Porc inactif à 18 50.

New-York, 20 avril, au soir—Argent très facile de 4 à 5. [illegible] Or 111 1/2 à 111 1/4. Gouvernements en baisse de 1/2 à 1/4. 5-20 de '67 112 3/4. Louisiane 6 [illegible]

Savannah, 20 avril—Coton, en bonne demande aux taux de baisse. Mid. 13 3/4. Stock 38,000 balles.

Galveston, 20 avril—Coton calme, Bon ordinaire 13 à 13 1/2. Stock 51,000 balles.

Charleston, 20 avril—Coton calme, Middling 14. Stock 27,000 balles.

Memphis 20—Coton calme à 14 1/2.

Mobile, 20 avril—Coton calme, Middling 14 1/4. Stock 41,000 balles.

St-Louis, 20 avril—Farine calme et sans changement. Superfine 5 50. Whiskey 87. Porc 19 00. Bacon ferme. Epaules 7 1/4. Graisse calme, 11 à 11 1/2.

Chicago, 20 avril—Farine plus facile et calme. Blé en baisse.

Louisville, 20 avril—Coton un peu plus ferme, mais non notablement plus haut. Mid. 13 3/4. Farine inactive et faible. Extra 6 00. Porc 19 00. Graisse 11 1/2.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 20 avril—Descendant, les steamers St-Mary et Continental. Temps chaud et clair. Le fleuve baisse.

Memphis, 20—Descendant, le steamer Susie Silver.

NOUVELLES DES FARMES.

Pointe du Sud-Ouest, 20 avril—Arrivée la goélette Occidental, [illegible]

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 20 avril—Le rapport du comité sur les Ku-Klux a été adopté par 88 contre 15. [illegible]

[illegible]

Londres, 20 avril—Les dernières nouvelles de Versailles disent que les insurgés ont été chassés d'Asnières par les gros canons de la marine. [illegible]

Mercredi, par les quatre heures, tout était tranquille à Neuilly. Les insurgés se sont retirés par la porte Maillot.

Les troupes de Versailles ont occupé graduellement toute la péninsule de Gennevilliers, en forçant les insurgés à repasser sur leur propre côté de la Seine.

La Commune a supprimé *l'Opinion nationale*, la *Cloche*, le *Soir* et le *Bien Public*.

Il y a eu une prise très vive entre les nationaux fuyant d'Asnières et les adhérents de la Commune. [illegible]

[illegible]

Paris, 19 avril—Il y a eu une panique aux avant-postes de [illegible]

JOLIS ARTICLES D'ÉTÉ.—On peut trouver dans beaucoup d'endroits, les articles qui font le sujet de cette notice, mais on ne trouve pas partout des rubans aussi brillants, des guipures aussi fraîches, des franges aussi nouvelles et un choix de cravates aussi riche que chez MM. Lion & Pinsard, rue du Canal, 151 et 153. [illegible]

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 115 & 159, à la Nlle-Orléans.

Bénéfice OFFERT PAR MISS LYDIA THOMPSON AU PROFIT DES ARTISTES MALHEUREUX DE PARIS.

A M. Père Hérel, Délégué [illegible]

[illegible]

LYDIA THOMPSON.

St-Charles Hôtel, N. O., 20 avril 1871.

NOUVELLE-ORLÉANS, 20 AVRIL 1871.

A Miss Lydia Thompson:

[illegible]

Président, Consul de France.

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 27 DE LA RUE DE CHARTRES. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail. TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Rideaux à rideaux, Articles de Tapisserie, etc.

Service à l'Eglise du Christ. Monsieur l'abbé BISEY célébrera le Service divin pour la Congrégation Française, dimanche prochain, à six heures du soir, à l'Eglise du Christ (Christ's Church), rue du Canal. La cérémonie terminera par une Conférence.

Avviso agl' Italiani. GLI ITALIANI di Nuova-Orleans, [illegible] LA COMMISSIONE.

Conclave Louis No 11, S.·. W.·. M.·. SÉANCE RÉGULIÈRE. [illegible] M. A. CALONGNE.

Nouvelle Association de Bienfaisance [illegible] F. RIPOLL.

Société Française de Bienfaisance [illegible] A. BARRIER.

Compagnie du Marine Dry Dock. [illegible] CHAS. E. MORRISON.

☞ NOTICE SPÉCIALE.—A partir du 20 du [illegible] J. M. WHITE.

Revenu Interne des Etats-Unis. [illegible] S. A. STOCKDALE.

Livres de droit. VIENNENT d'arriver de New-York un grand assortiment de LIVRES DE DROIT [illegible] S. F. SISKRON. No 36, Commercial Place.

CHIEN PERDU. [illegible] s'adresser au bureau de l'Abeille, No. 73, rue de Chartres.

A vendre, POUR CAUSE DE MALADIE. [illegible] Vve MICHELOT.

CHEMISES FRANÇAISES. Diminution dans les prix, CHEZ LION & PINSARD, 151 et 153, RUE DU CANAL, 151 et 153. CHEMISES TOILE et COTON devants Toile, de toutes sortes.

AVIS. LA SOCIÉTÉ [illegible] CADILLON [illegible] J. CADILLON. Nlle-Orléans, 20 avril 1871.

Avis. [illegible] J. CADILLON.

J. CADILLON, Importateur de Vins, Liqueurs, etc. No. 9 RUE BIENVILLE, ENTRE VIEILLE-LEVÉE ET LEVÉE.

Demande de commis pharmacien. [illegible]

ACCOUCHEUSE. MADAME [illegible]

Avis. [illegible] EDOUARD MARÈS, HENRY HILLARD.

Graine de Coton—Sacs à Graine de Coton. [illegible] THOMAS L. HARRISON. Bureau No 21 de la rue Natchez.

Nouveau Magasin DE QUINCAILLERIE, 239, Rue Vieille-Levée, 239, ENTRE LES DEUX MARCHÉS. Les entrepreneurs et ouvriers sont invités à examiner le STOCK parfaitement ASSORTI de ce magasin qui se compose des articles suivants: PENTURES, COUPLETS, SERRURES, VIS, CROCHETS, CLOUS, CADENAS, LIMES, SCIES et BOUTILES, ÉQUERRES, CISEAUX à charpentiers et menuisiers, HACHES CASSE-TÊTES, VRILLES, TARRIÈRES, SOUFFLETS de forge, ENCLUMES, MEULES et MONTURES. —Aussi— FOURNITURES de ménage et BATTERIES DE CUISINE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, etc., etc. Le public est invité à examiner l'assortiment et à venir constater la MODICITÉ DES PRIX. [illegible] SNAYDRE [illegible]

A. COUTIN, NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR. 30 ... RUE DES MAGASINS ... 30. Nouvelle-Orléans. Spécialité de Vins, Eau-de-Vie et Liqueurs de choix.

En Fusils, Quincaillerie et Coutellerie. S. B. CHURCHILL & BRO., [illegible] S. B. CHURCHILL & BRO., 91, Tchoupitoulas, entre Poydras et Lafayette.

HENRY TRICOU. EUGÈNE BOISSEAU. TRICOU & BOISSEAU 86 - - Common St. - - 86. ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de CHAPEAUX feutre et laine, pour hommes et enfants. CHAPEAUX paille et Campèche. CHAPEAUX pour femmes et enfants.

SAISON D'AUTOMNE. LEON GODCHAUX, 25 ET 28...RUE DU CANAL...25 ET 28. Et Nos 222, 224 et 227, rue de la Vieille-Levée. HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS, LINGE DE DESSOUS, CHAPEAUX. Un assortiment considérable et des mieux choisis, POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS. [illegible]

Marchandises de Printemps. [illegible] C. LAZARD. No 125, Vieille-Levée.

G. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14...RUE St-LOUIS...10, 12 et 14. NOUVELLE-ORLÉANS. IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toutes espèces de LIQUEURS FRANÇAISES, ABSINTHE, CURAÇAO, MARASCHINO, FRUITS DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS, qui ont remporté les prix.

Musique. Pianos. GRAND BAZAR. M. ELIE, 16 ... RUE ROYALE ... 16.

Pianos, Pianos, ET Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 9 ——Rue Royale——9. IMPORTATEURS DE PIANOS des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que: PAIVRE, SELMINI, BORD, PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, etc., etc.

Compagnie des Vins du Pacifique FORMÉE POUR LA VENTE DES Vins et Brandy de Californie. Bureau et Magasins de Vente ... RUE DU CAMP ... Nouvelle-Orléans. CHAS. B. PETIT, Trésorier et Agent Commercial. [illegible] ANGELICA, PORT, MUSCAT, SHERRY, BITTERS, GRAPE BRANDY, BRANDY BITTERS. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, [illegible] rue Vieille-Levée. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. 232 VIEILLE-LEVÉE. [illegible] CONFISERIES [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] STRANGERS [illegible] 232 VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.

Fire Works: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 232 et 233 de la rue Vieille-Levée.

Teinturier Chinois. VOICI le moment [illegible]

AU PUBLIC. L'Acte No 102 de l'Assemblée Générale autorise la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation de la Nlle-Orléans à percevoir UNE PIASTRE par fosse d'aisance pour fournir les matières désinfectantes [illegible]

Pour changer une caisse ... 25 cents. Cinq tickets ... $1 00. Dix ... 2 00. Vingt ... 3 00.

Redmond B. Mannion, 30 ... Rue Carondelet ... 30. EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres, DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris, S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne, M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort.

Nouveautés! Nouveautés! La maison DERBES ayant complété son assortiment d'articles de modes et de Saison de printemps pour dames et enfants, offre aux acheteurs le choix le plus varié de NOUVEAUTÉS, comprenant CHAPEAUX, RUBANS, FLEURS, SOIERIES, TULLES, CRÊPES, DENTELLES BLONDES, GUIPURES, VALENCIENNES, BONNETS, ORGANDIS, TARLATANNES, MOUSSELINES, BRODERIES, GANTS, MITAINES, RUCHES, GALONS, PASSEMENTERIES, GARNITURES de toutes sortes et COURONNES pour mariées et communion que l'on vend à très bas prix. Rue Royale No. 37.

Parlé's Saloon, 44 ... Rue St-Charles ... 44. Autre entrée, 145 1/2, rue Gravier. LA BUVETTE du paquebot à vapeur [illegible] A. PARLÉ, Propriétaire.

PROPRIÉTÉS A VENDRE ET A LOUER.

A Louer. Une maison haute, à proximité des chars, contenant cinq appartements et quatre chambres dans la cour, cave, water-works, etc., située No 299 rue Tivoli, entre Bayou et Urquhart. Pour les conditions, s'adresser à côté, No 282.

A vendre, pour cause de maladie. Une grocerie bien achalandée, pourvue de toutes sortes de marchandises, ayant une nombreuse clientèle et faisant de très bonnes affaires, située à l'encoignure des rues Ursulines et Bourbon. Pour les conditions, s'adresser à M. J. SARRAN, coin Ste-Anne et Marais, ou à M. O. N. CANTON, rue Vieille-Levée, entre les rues St-Louis et Conti.

A LOUER A BAIL. La MAISON A DEUX ETAGES, No 23, rue Kerlerec, entre les rues Villeré et Marais. S'adresser sur les lieux.

A vendre, UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés situé au No 24 rue Dauphine, [illegible]

A Louer, A partir du 1er mai [illegible] F. DUMONTEIL.

A vendre ou à louer, à Mandeville, Cette magnifique résidence [illegible] H. BICHEL, No 183, rue St-Claude.

DENTISTES. Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, [illegible]

A. F. McLAIN, D. M. Chirurgien-Dentiste, Au No 14 de la rue Baronne. [illegible]

PRESERVEZ VOS DENTS. J. A. CASSEGRAIN, D. D. S., CHIRURGIEN-DENTISTE, [illegible]

$20 Seulement $20. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 20 AVRIL—CLASSE No 94.

65	30	7	71	31	59	39	44	56	2	26	29

HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible]

Compagnie d'Assurance Commerciale. CONFORMÉMENT à la charte de cette Compagnie, une élection de vingt-cinq directeurs, [illegible] WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

DÉPARTEMENT DES FINANCES. Avis aux Contribuables. CEUX des contribuables de la ville de la Nlle-Orléans [illegible] JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.

Succursale de la Compagnie du New Orleans City Railroad. [illegible] WM. F. SINNOTT, Secrétaire.

Avis aux Contribuables—Taxes d'Etat. [illegible] AUX CONTRIBUABLES DU DEUXIÈME DISTRICT. [illegible] E. K. LEMARIE.

Office of the Crescent City. LIVE STOCK LANDING AND SLAUGHTER HOUSE CO. [illegible] C. CAVAROC, Président. D. E. SCHUTTE, Secrétaire. F. V. DUCROS.

SUCCURSALE SUD-OUEST Compagnie Knickerbocker D'ASSURANCE SUR LA VIE De New-York, POUR LE TEXAS, LA LOUISIANE ET LE SUD DU MISSISSIPPI. Bureaux: No 60 de la Rue du Camp. Nouvelle-Orléans. Actif ... $6,000,000. [illegible] GAINES & DUCROS, Directeurs.

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts. 51 ... RUE DU CAMP ... 51. JOS. S. COPES, Président, W. VAN NORDEN, Vice-Président, JOHN S. WALTON, Trésorier. [illegible]

Compagnie du Gaz Hydro-Carbonique de la Nouvelle-Orléans. Bureau, No 36 de la rue Carondelet. LA COMPAGNIE DU GAZ HYDRO-CARBONIQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, [illegible] M. HUGO RODERICK [illegible]

KRUG & Co. REIMS.

AVIS. [illegible] A. ROCHEREAU & Co. 14 & 16, rue St-Louis.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat. Premier District, No 5 rue Carondelet. Aux Contribuables du Premier District de la Ville de la Nlle-Orléans. APRÈS le 20 avril 1871, le recouvrement des Taxes non-payées se fera par voie judiciaire [illegible] GEO. A. SHERIDAN, Collecteur, Premier District.

Banque d'Epargne de la Nouvelle-Orléans. 156 ... CANAL ... 156. (Incorporée le 15 mars 1856) —OFFICIERS:— L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2e vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3e vice-président. SAML. JONES, JR., trésorier. [illegible]

Cow Peas! Cow Peas!! [illegible] TOULMIN & MARTIN.

COW PEAS! COW PEAS!! PREMIÈRE qualité de la Caroline du Nord. A vendre par WILKERSON & MURPHY.

De quel fil vous servez-vous? LE FIL DE COTON LONGUE SOIE DE WILLISTON. Le meilleur des fils. NORTH, BRUSH & M...SON, Marchands en gros, [illegible]

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati. [illegible] MAGNOLIA de S. H. PIKE, "White Wheat," [illegible] BOURBON et RYE [illegible] DEVAN, MASON & Co.

Restaurant Victor, 183 ... [illegible] ... 183. [illegible] LEON MARTIN [illegible]

AD. RINCK, Peintre de Portraits, 67 ... Rue Royale ... 67.